



Construction immobilière, couverture sociale et démarches fiscale

Par **ericmoulin**, le **02/05/2010** à **21:51**

Bonsoir,
Voilà, cela fait un an que je suis en congé sabbatique
je viens de démissionner
je n'ai plus de couverture sociale
je me suis inscrit comme demandeur d'emploi car je ne souhaitais pas reprendre chez mon ancien employeur (aucun respect et aucune reconnaissance après 16 ans d'ancienneté)
pendant cette année j'ai construit une maison par moi-même que je vais vendre
je souhaiterais à l'avenir continuer à construire des maisons de A jusqu'à Z et les vendre clé en main
je voudrais trouver la formule la mieux adaptée pour être :
couvert au niveau social
fiscalement pas trop imposé
pouvez vous me conseiller
net me dire si je dois plutôt contacter un conseiller juridique ou un conseiller fiscal.
d'avance merci
eric moulin